



Comment prouver à son assurance la mort accidentelle d'un proche

Par **JaymAN**, le **24/02/2008** à **22:40**

Bonjour,

je suis face à une situation assez incroyable !!!

En effet, le père de ma femme est décédé d'une rupture d'anévrisme en plein centre ville sur un trottoir. Les pompiers sont venus le chercher, l'ont emmené à l'hôpital, où il est décédé car l'hôpital a demandé à ma femme si elle donnait son accord pour débrancher la machine qui le gardait "en vie". Suit à cela, l'assurance vie qu'il avait contracté refuse de verser quoi que se soit en prétextant que mon beau père n'est pas mort d'une mort accidentelle mais par suicide.

Comment dois-je faire afin de prouver que cela est faux ??

Les pompiers gardent-ils en archives les interventions ?? Ou dois-je voir avec l'hôpital ??

Je ne comprends pas qu'une assurance puisse se permettre des actes comme cela !!! C'est quand même incroyable !!!!!

JE vous remercie par avance.

Cordialement,

jerome

Par jeetendra, le 25/02/2008 à 08:32

bonjours, votre different avec l'assurance ne pourra être tranché que par le rapport d'un medecin qui decidera de la cause exacte du deces de votre beau-pere, soit un deces dont l'origine est accidentelle, soit lié au debranchement de l'appareil respiratoire, hypothese que va exploiter l'assurance pour dire qu'il y a eu une aide pour lui permettre de mettre fin à ses souffrances, en toute hypothese une expertise medicale est indispensable, courage, cordialement